



## Inscriptions et composition des tableaux

Les droits d'engagement (12€ pour 1 tableau, 16€ pour 2 tableaux) sont exigibles au moment de l'inscription. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**05/10/2019**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4, en favorisant les poules de 4 sauf cas d'une poule unique de 5. Les tableaux proposés sont les simples, doubles et mixtes de catégorie R4 à NC limités à 16 joueurs ou paires maxi par tableau. La valeur du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) des joueurs 14 jours avant le tournoi déterminera leur tableau.

Pour les doubles :

- 2 joueurs constituant une paire ne peuvent pas avoir plus de 2 classements d'écart (ex : R4/R6 autorisé, D7/P10 interdit)
- 1 joueur ParaBad associé à 1 joueur valide : le classement du joueur valide doit être inférieur ou égal au classement du joueur ParaBad.

Pour les simples, un joueur ParaBad pourra jouer à sa demande dans le tableau de niveau inférieur à son Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Deux joueurs pour le simple ou deux équipes pour les doubles seront qualifiées à l'issue des poules de 3 ou 4. En cas d'égalité en poule, la priorité est donnée à la différence de sets et de points.

Le Comité d'Organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit de regrouper, compléter ou supprimer des catégories.

Les têtes de séries (ou les vainqueurs des poules où elles étaient placées) seront séparées lors de la phase en élimination directe. Le principe de séparation de provenance sera appliqué uniquement à la phase des poules.

Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel utilisé, mais ces choix seront assujettis à l'approbation du Juge Arbitre.

Le comité d'Organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite sont (par ordre d'importance) :

ordre d'arrivée de l'inscription complète

priorité aux joueurs dont le classement correspond à la série où ils se sont inscrits

tirage au sort

Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.